

ASSEMBLÉE NATIONALE

26 mai 2023

PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNÉES 2024 À 2030 ET PORTANT
DIVERSES DISPOSITIONS INTÉRESSANT LA DÉFENSE - (N° 1234)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

SOUS-AMENDEMENT

N° 1825 (Rect)

présenté par
le Gouvernement

à l'amendement n° 1575 de M. Haddad

ARTICLE 2

RAPPORT ANNEXÉ

À la première phrase de l'alinéa 2, substituer aux mots :

« aux instruments de souveraineté européenne dans le domaine de la défense »

les mots :

« au développement des instruments de l'autonomie stratégique européenne ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Se justifie par son texte même